



TARN-ET-GARONNE  
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## COMITE SYNDICAL

### REUNION DU 9 OCTOBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 9 du mois d'octobre (09.10.2023) à 15 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 3 octobre 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

#### DELIBERATION N°10/2023-03

#### RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2022

#### DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA CONCEPTION, AU FINANCEMENT, A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE TARN-ET-GARONNE

<b>Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix</b>	
<b>Nombre de membres présents : 12, soit 445 voix</b>	<b>M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) en visioconférence, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)</b>
<b>Nombre de membres représentés : 6, soit 206 voix</b>	<b>M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE, M. COUSI Vincent (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. CROS, Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN, M. SALOMON Bernard (3<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Mme NEGRE, M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET</b>
<b>Nombre de membres absents excusés : 2, soit 4 voix</b>	<b>M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)</b>

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1425-1 ;

**Vu** le Code des Postes et Communications électroniques ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-3 ;

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 3131-5 ;

**Vu** l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 *relatif aux contrats de concession*, modifié par décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

**Vu** la Convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne conclue le 30 janvier 2019, et notamment son article 5.8.5 ;

**Vu** le rapport annuel du délégataire et ses annexes-exercice 2022 ;

---

Conformément à l'article 5.8.5 de la Convention de délégation de service public, « le Délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'Autorité délégante un rapport sous format électronique conforme à l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 *relatif aux contrats de concession*, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué ».

Ce rapport comporte notamment :

- un compte-rendu technique et un compte-rendu financier de l'année écoulée dont le contenu est détaillé aux Articles 5.8.5.1 et 5.8.5.2 de la Convention de DSP ;
- les données comptables permettant de retracer l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la Convention au cours de l'année écoulée, ces données faisant apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation ;
- une analyse, par le Délégataire, de l'état d'avancement des études et des travaux, des démarches entreprises pour la commercialisation du Réseau de communications électroniques, puis de la qualité du service rendu aux Usagers dudit réseau ;
- de manière générale, l'ensemble des éléments de nature à permettre au Délégrant d'apprécier les conditions d'exécution de la mission déléguée.

Aux termes de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Considérant le rapport annuel de l'année 2022 et ses annexes transmis par le délégataire OCTOGONE FIBRE ;

---

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire (et de ses annexes) – exercice 2022, relatif à la délégation de service public du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **12 OCT. 2023**

Et de la publication le **16 OCT. 2023**

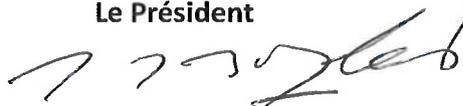
Fait à Montauban, le 9 octobre 2023

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Aménagement**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex  
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

## AR Préfecture

### RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2022 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA CONCEPTION, AU FINANCEMENT, A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE TARN-ET-GARONNE

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20231009-10202303-DE

Numéro d'acte : 10202303

Date de décision : 09/10/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique /  
Fonctionnement des assemblées / autres)

Fichier acte : 10 2023 03 Rapport annuel du délégué  
2022.pdf

---

RAA2022\_Octogone Fibre.pdf

Annexe 14 - F82-RCE-2023-2024.pdf

Annexe 15 - F82-RCMO 2023.pdf

Annexe 16 - F82-TRME-2023.pdf

Fichier(s) annexes(s) : Annexe 17 - OCTOGONE - RCA\_2212-  
signé.pdf

Annexe 17.1 -OCTOGONE LIASSE  
FISCALE 31.12.22.pdf

Annexe 18 - Octogone Fibre - Kbis au 4 mai  
2023.pdf

---

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

---

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2023 15:45:47

**Date de réception de l'AR : 12/10/2023 15:46:27**